



## DECLARATION DE MISSION

Les huit objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) édictés par l'ONU forment un plan approuvé par tous les pays du monde et par toutes les grandes institutions mondiales de développement. Ils ont galvanisé des efforts sans précédent pour répondre aux besoins des plus pauvres dans le monde afin de bâtir un monde meilleur.

En outre, le Pacte Mondial promu par les Nations-Unies engage les dirigeant(e)s des entreprises à "embrasser, promouvoir et faire respecter" un ensemble de valeurs fondamentales dans le domaine des droits de l'homme, des normes du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

La société Plantations Jean Eglin S.A membre du groupe SIPEF, fondée en 1959, qui a pour mission de mettre en place des conditions qui facilitent et dynamisent le développement, par la création de richesses partagées, par la contribution à la sécurité alimentaire et en veillant au bien être des travailleurs et des populations autochtones sans compromettre les ressources environnementales pour les générations futures adhère à cette vision des nations unies. Depuis sa fondation la société Plantations Jean Eglin S.A s'appuie sur un mode de gestion fondé sur la concertation au niveau de ses instances décisionnelles, avec ses salariés et ses autres parties prenantes notamment les populations locales.

En 2006, la société Plantations Jean Eglin S.A a souscrit au référentiel Globalgap et renouvelle annuellement à travers un audit de tierce partie son certificat pour ses bonnes pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, de la santé et la sécurité de l'homme.

En 2008, elle a intégré le SEDEX (Supplier Ethical Data Exchange) et actualise régulièrement ses données sociales sur le site de l'organisation.

Depuis 2013, la S.A. EGLIN a décidé de mieux formaliser et prendre en compte de façon plus pertinente sa responsabilité sociétale. Un plan d'actions et des axes clés bâtis autour des trois piliers du Développement Durable ont ainsi été définis et validés. Cela a abouti dans un premier temps à l'obtention de la certification Rainforest Alliance en 2016.

Aujourd'hui, la SAE entend renforcer sa démarche de responsabilité sociétale en intégrant la démarche de commerce équitable. Concrètement cela se traduit par les engagements suivants :

### DEVELOPPEMENT SOCIAL

1. Favoriser de bonnes relations avec communautés locales et contribuer à leur développement
2. Renforcer les actions d'autonomisation des épouses inactives de nos travailleurs
3. Soutenir les regroupements de travailleurs en association en vue de la création de richesse
4. Former, informer et sensibiliser le personnel pour l'atteinte des objectifs de la présente charte

### CONDITIONS DE TRAVAIL

1. Etre conforme à la législation nationale en matière d'emploi
2. Proscrire le travail des enfants, le travail de forcé et toute forme de discrimination
3. Favoriser la liberté d'association et le dialogue social
4. Garantir un environnement de travail sain et sécurisé
5. Fournir des logements dignes, l'accès à l'eau potable et des installations sanitaires de base au personnel logé et à leurs familles
6. Bannir toute forme de harcèlement qu'il soit sexuel, moral ou autre

### PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

1. Etre en conformité avec la législation environnementale nationale en vigueur,
2. Prévenir toute forme de pollution
3. Protéger les écosystèmes aquatiques et terrestres
4. Protéger la faune sauvage
5. Optimiser l'utilisation des ressources hydriques
6. Raisonner l'utilisation des pesticides et des intrants chimiques
7. Maintenir et améliorer le potentiel agronomique des sols
8. Réduire, Collecter, valoriser ou éliminer de manière rationnelle les déchets
9. Contribuer à l'atténuation du changement climatique par la mise en place d'actions compensatrices

Chaque collaborateur porte ces engagements dont je suis garant de la mise en œuvre. Je nomme en cela, le responsable SHE comme chargé d'Appui Fairtrade, Responsable environnement, santé et sécurité au travail. Nous acceptons de partager les résultats des audits Fairtrade avec l'ensemble des travailleurs, autorisons les représentants de Fairtrade International à interagir avec les travailleurs pour discuter des sujets relatifs à cette norme selon le besoin et d'autre part, nous nous engageons à améliorer constamment nos pratiques pour atteindre les valeurs de Fairtrade.

Fait à Azaguié le 20 juin 2019

Le Directeur Général

  
OLIVIER BIERNY